Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-162_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 8
Votants 10

Date de la convocation :
2 Décembre 2025
Date d'affichage
2 Décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN,** maire.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRÉ Adjoints, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ, David GILBERT conseillers.

Etaient absents : Denis TALIGOT, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Guillaume LALOE, Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N°162/2025 : **TABLEAU DES EFFECTIFS 2025**

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Mise à jour le 09/12/2025

Emplois Permanents

Grades ou emplois	Catégories	Nombre de postes	Postes pourvus	Type de temps
Rédacteur Principal de première classe (délibération du 19/01/2021)	B	1	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 1ère classe (délibération du 25/04/2017)	C	1	1	Temps complet
SECTEUR ADMINISTRATIF		**2**	**2**	

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-162_2025-DE

Emplois Permanents

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe (délibération du 02/03/2017)	C	1	1	Temps complet
Adjoint technique (délibération 73/2017 du 21/11/2017) ***Occupé par un agent en CDD (délibération n°73/2025 du 20/05/2025)*** ***du*** ***01/10/2025 au 30/09/2026***	C	1	1	Temps complet
Adjoint Technique (Délibération n°72/2025 du 20/05/2025) **Occupé par un agent en CDD du 01/06/2025 au 31/05/2026**	C1	**1**	**1**	Temps non-complet (10/35ème)
SECTEUR TECHNIQUE		**3**	**3**	

Emplois non-Permanent

Adjoint technique territorial (délibération n°161/2025 du 09/12/2025) **Renouvellement au 01/01/2026 jusqu'au 09/04/2026**	C	1	1	Temps complet
SECTEUR TECHNIQUE		**1**	**1**	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des présents (pour : 10 dont 2 pouvoirs, contre : 0, abstention : 0):

- **VALIDE** le tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-162_2025-DE

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Denis CHOPIN